

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2849

22 novembre 2011

SOMMAIRE

CIBEE Reim Luxembourg S.à r.l.	136752	Le Fournier S.à r.l.	136740
HCEPP II Luxembourg Master S.à r.l. ...	136709	Libra Luxembourg S.à r.l.	136731
Hidden Peak Investments S.A.	136709	Linco	136740
Icalux S.A.	136711	Lonheda S.à r.l./BV	136731
IFF (GIBRALTAR) Holdings (Luxem- bourg) S.C.S.	136711	L-press S.à r.l.	136731
Immo-Alliance S.A.	136711	Luxembourg Holding 1 S.à r.l.	136732
Impax New Energy Investors S.C.A.	136710	Mobsat Group Holding S. à r.l.	136712
Infralux Real Estate Company S.à r.l. ...	136711	Palais d'Été Restaurant Sàrl	136750
International Business Consultants S.A.	136712	People Primetime	136750
International Business Consultants S.A.	136729	Portland International Finance S.à r.l. ...	136750
International Flavors & Fragrances Arden- ne S.à r.l.	136710	Proacific Lux s.à r.l.	136750
International Flavors & Fragrances (Lu- xembourg)	136710	ProLogis European Finance XXIII S.à r.l.	136740
International Nutrition Research Compa- ny S.à r.l.	136710	ProLogis European Finance XXII S.à r.l.	136739
Investcorp Capital S.A.	136729	ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l.	136741
Investcorp Capital S.A.	136729	ProLogis European Holdings XXII S.à r.l.	136741
Ippocrate Luxembourg S. à r.l.	136710	ProLogis (German Property) (P) S.à r.l.	136731
Jabepka S.à r.l.	136730	ProLogis (German Services) (P) S.à r.l. .	136732
Jing Tai S.à r.l.	136730	ProLogis Moscow I S.à r.l.	136751
JMC Constructions S.à r.l.	136730	ProLogis Netherlands XIII S.à r.l.	136751
Kimy S.à r.l.	136730	ProLogis Netherlands XI S.à r.l.	136711
Kristall Real Estate S.A.	136730	PSG Systems GmbH	136751
Lama Services (Luxembourg) S.A.	136732	PSG Systems GmbH	136751
La Perle Fine Sàrl	136731	PSG Systems GmbH	136751
Laurada S.A.	136739	PSG Systems GmbH	136752
LBPOL (Lux) S. à r.l.	136739	PSG Systems GmbH	136752
Lead Luxembourg 2 S.à r.l.	136740	Résidence Magellan S.A.	136752
Le Colibri Bleu	136739	Road and Fast Holding S.A.	136706
Le Fournier S.à r.l.	136740	Seven Capital S.à r.l.	136732
		SPX Clyde Luxembourg S.à r.l.	136741

Road and Fast Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 163.820.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

2.- Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement à L2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**Art. 1^{er} .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ROAD AND FAST HOLDING S.A.».**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 13H30.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription – Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital de la manière suivante:

1. Parfinindus S.à r.l., préqualifiée, quarante-huit actions	48
2. Monsieur Karl LOUARN, prénommé, deux actions	<u>2</u>
TOTAL: cinquante actions	50

de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.500..

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

2.- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

3.- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Monsieur Karl LOUARN est également nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44022. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139006/178.

(110161017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

HCEPP II Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 424.325,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.906.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 OCT. 2011.

Pour: HCEPP II Luxembourg MASTER SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Gianni De Bortolli

Référence de publication: 2011142188/15.

(110164990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Hidden Peak Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.352.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2011.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2011142189/12.

(110164859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Impax New Energy Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142192/10.

(110165207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

International Flavors & Fragrances (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 79.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John BYRNE.

Référence de publication: 2011142194/10.

(110164805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

International Flavors & Fragrances Ardenne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 79.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John BYRNE.

Référence de publication: 2011142195/10.

(110164801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

International Nutrition Research Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 154.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142196/9.

(110164565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Ippocrate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 596.600,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour Ippocrate Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011142198/12.

(110164851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Icalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 90.065.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142201/10.

(110164822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

IFF (GIBRALTAR) Holdings (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John BYRNE.

Référence de publication: 2011142202/10.

(110164795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Immo-Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4628 Differdange, 59, rue Metzкимert.

R.C.S. Luxembourg B 69.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142203/10.

(110165193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis Netherlands XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011142315/14.

(110164609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Infralux Real Estate Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8031 Strassen, 11, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 66.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142206/9.

(110164621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

International Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011142208/11.

(110164448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.545.327,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 125.311.

In the year two thousand and eleven on the twenty ninth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mobsat Group Holding S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number Luxembourg B 125 311 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 927 dated 21 May 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 26 October 2007 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial under number 369 of 13 February 2008.

The meeting was presided by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Simone Gruber, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all the seven hundred sixty thousand four hundred forty-six (760,446) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows (all items to be passed as a sole resolution):

I. Increase of the issued share capital of the Company from seven hundred sixty thousand four hundred forty-six Euro (€ 760,446) to sixty-eight million nine hundred forty-four thousand five hundred eighty-eight Euro (€ 68,944,588) by the issue of sixty-eight million one hundred eighty-four thousand one hundred forty-two (68,184,142) new class A shares (the "New Class A Shares") with a nominal value of one Euro (€1) each; subscription to and payment of such New Class A Shares by way of a contribution in kind consisting in receivables held against the Company (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the board of managers on the valuation of the Contributions in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Class A Shares; allocation of sixty-eight million one hundred eighty-four thousand one hundred forty-two Euro (€ 68,184,142) to the share capital of the Company.

II. Reclassification of 1,689,053 class A shares held by Mobsat Management into 1,689,053 class A' shares with such rights as set forth in the articles of association as amended as per item IV below.

III. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of seven million six hundred thousand even hundred thirty nine Euro (€ 7,600,739) so as to bring it to seventy-six million five hundred forty five thousand three hundred twenty seven Euro (€ 76,545,327) by the issue to Mobsat Management of seven million six hundred thousand seven hundred thirty nine (7,600,739) class A' shares; subscription to the new class A' shares by Mobsat Management and payment of the subscription price amounting to seven million six hundred thousand seven hundred thirty nine € (€ 7,600,739) from the fully distributable reserve of the Company.

IV. Amendment and restatement of the articles of association so as to reflect inter alia the above resolutions in the form as attached to the proxy.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from seven hundred sixty thousand four hundred forty-six Euro (€ 760,446) to sixty-eight million nine hundred forty-four thousand five hundred eighty-eight Euro (€ 68,944,588) by the issue of sixty-eight million one hundred eighty-four thousand one hundred forty-two Euro (€ 68,184,142) New Class A Shares with a nominal value of one Euro (€1) each.

Thereupon, the subscribers set out hereafter, represented as indicated above, subscribed to such New Class A Shares and paid such New Class A Shares by way of the Contribution in Kind which consists in receivables in a total aggregate amount of sixty-eight million one hundred eighty-four thousand one hundred forty-two Euro (€ 68,184,142) held by the subscribers against the Company.

Name of Subscriber	Amount of the receivable contributed (in Euro)	Number of New Class A Shares issued and subscribed in the Company
Chrysaor S.à.r.l.	66,495,089	66,495,089 New Class A Shares
Mobsat Management S.à.r.l.	1,689,053	1,689,053 New Class A Shares
TOTAL	68,184,142	68,184,142 New Class A Shares

The report of the board managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind dated 29 September 2011 is acknowledged. The conclusion of said report reads as follows:

"In view of the above the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to € 68,184,142 being at least equal to the total subscription price of the 68,184,142 class A shares proposed to be issued."

It is resolved to value the Contributions in Kind at sixty-eight million one hundred eightyfour thousand one hundred forty-two Euro (€ 68,184,142) and to approve the valuation of the Contribution in Kind. It is resolved to issue the New Class A Shares in the proportion set out in the table above and to allocate sixty-eight million one hundred eighty-four thousand one hundred forty-two Euro (€ 68,184,142) to the share capital.

Proof of the existence and of the valuation of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting resolved to reclassify 1,689,053 class A shares held by Mobsat Management into 1,689,053 class A' shares with such rights as set forth in the article of association as per item IV below.

Third resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven million six hundred thousand and seven hundred thirty nine € (€ 7,600,739) so as to bring it to seventy-six million five hundred forty five thousand three hundred twenty seven € (€ 76,545,327) and to issue to Mobsat Management seven million six hundred thousand seven hundred thirty nine (7,600,739) class A' shares.

Thereupon, Mobsat Management, represented as indicated above, subscribed to the new class A' shares and the payment of the subscription price amounting to seven million six hundred thousand seven hundred thirty nine € (€ 7,600,739) has been transferred from the distributable reserves of the Company to the capital account in payment of the total subscription price of the new class A' shares, which is duly approved by the other shareholders of the Company.

Proof of the existence and of the amount of the distributable reserves of the Company has been given to the notary by submission of a balance sheet.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company so as to reflect inter alia the above resolutions so that the articles of association shall now read as follow:

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mobsat Group Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at seventy-six million five hundred forty five thousand three hundred twenty seven Euro (€ 76,545,327) represented by sixty seven million two hundred eleven thousand on hundred and forty five (67,211,145) class A shares, by nine million two hundred eighty nine thousand seven hundred and ninety two (9,289,792) class A' shares and by forty four thousand three hundred ninety (44,390) class B shares, each with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Securities - Standstill clause.

6.1. Notwithstanding any other provisions of the present articles of association and except if otherwise provided by law, the transfer of Securities to non shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital. Securities are freely transferable between the shareholders, subject to the prior written approval of the Apax Funds.

6.2. Each of ManagementCo and Michael Collins shall not for a period of ten (10) years following the Closing Date, transfer any Securities to any person (the "ManagementCo Standstill Period"). As an exception to the above provisions of this Article 6.2., the transfer of Securities by ManagementCo and Michael Collins shall be permitted in the following cases:

- (a) with the prior written consent of the Apax Funds;
- (b) as a result of the exercise of the Tag-along Right (as defined hereafter) in accordance with Article 8 of the Drag-along Right (as defined hereafter) in accordance with Article 9;
- (c) within the framework of an IPO (as defined hereafter);
- (d) as a result of the exercise of any option granted from time to time by Michael Collins to the Apax Funds on any Securities he may hold in the Company from time to time.

Art. 7. Transfer of Securities - Pre-Emption right.

7.1. The transfer of any Securities by ManagementCo or Michael Collins shall be subject to a pre-emption right in favour of the Apax Funds.

7.2. Without prejudice to the provisions of Article 6.2. above, in the event that ManagementCo or Michael Collins (the "Selling Shareholder") wishes to transfer all or part of its Securities to any person (including another shareholder), the Selling Shareholder shall first notify the Apax Funds of such contemplated transfer in a written notice (the "Transfer Notice") setting forth:

- the name and address of the proposed transferee (the "Proposed Transferee");
- the type and number of Securities to be transferred (the "Offered Securities");
- the price, payment and all other terms at which the contemplated transfer of the Offered Securities is to be made (the "Offered Price");
- any representations and warranties to be given by the Selling Shareholder; and
- any other useful information.

The Transfer Notice shall be countersigned by the Proposed Transferee confirming the terms of the Transfer Notice and shall be deemed to constitute an offer made to the Apax Funds to purchase all of the Offered Securities.

7.3. The Apax Funds shall have thirty (30) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to the Selling Shareholder indicating whether they exercise its preemption right (the "Exercise Notice"). The pre-emption right shall be exercised for all of the Offered Securities on the terms and conditions described in the Transfer Notice.

The Offered Securities shall be purchased by the Apax Funds within thirty (30) days from the expiry of the time period during which the Exercise Notice must be delivered, by delivery to the Apax Funds of a duly executed shortform transfer agreement relating to the Offered Securities purchased against payment of the Offered Price (under the same terms and conditions as provided in the Transfer Notice).

Subject to the provisions of Article 6 above, in the event that the Apax Funds waive (either explicitly, or implicitly by failing to send an Exercise Notice in a timely manner) their preemption right on the Offered Securities, the Selling Shareholder shall be entitled to proceed with the proposed transfer of Securities upon terms and conditions that are not more favourable to that such transfer takes place within ninety (90) days from the date on which the Apax Funds waived (or are deemed to have waived) their pre-emption right, failing which the rights of the Apax Funds hereunder will be reinstated and the above-mentioned procedure will need to be repeated.

For the execution of this Article 7, the Apax Funds shall be entitled to assign their rights to any other person or entity.

Art. 8. Transfer of Securities - Tag-Along Rights.

8.1. Transfers of Securities by the Apax Funds entailing a Change of Control of the Company or which constitute a Global Transfer are subject to tag-along rights in favour of ManagementCo and Michael Collins (together the "Other Shareholders") as set out below (the "Tag-along Right").

8.2. In the event the Apax Funds propose to Transfer Securities to any third party transferee (the "Proposed Transferee"), such transfer resulting in a Change of Control of the Company or constituting a Global Transfer, the Apax Funds shall procure that the Proposed Transferee shall acquire from the Other Shareholders, if they so choose, all or part of their Securities (in the proportions set out in Article 8.3. below). For that purpose, the Apax Funds shall notify the Company and the Co-Investors of such contemplated transfer in a written notice (the "Apax Funds Transfer Notice") setting forth:

- the name and address of the Proposed Transferee;
- the type and number of Securities to be transferred (the "Apax Funds Transferred Securities");
- the price and payment and all other terms at which the contemplated transfer of the Apax Funds' Securities is to be made; and
- the representations and warranties to be given by the Apax Funds.

8.3. Each Other Shareholder shall have thirty (30) days from the date of receipt of the Apax Funds Transfer Notice to send a notice to the Apax Funds indicating whether they exercise their right to require the Apax Funds to cause the Proposed Transferee to acquire their Securities (in the proportions set out in Article 8.3. below), failing which the Other Shareholders shall be deemed to have waived their Tag-along Right with respect to the proposed transfer.

8.4. The Tag-along Right of the Other Shareholders shall apply to a number of Securities determined as follows:

(a) a number "N" of each type of Securities of the Other Shareholders pro rata the number of Securities transferred by the Apax Funds in the event of a transfer which constitutes a Change of Control but not a Global Transfer (the "Proportional Tag-along Right"):

$$N = NT \times a/b$$

where:

"NT " means the number of a type of Securities to be transferred by the Apax Funds;

"a" means the number of such type of Securities held by the Other Shareholder wishing to exercise its Proportional Tag-along Right;

"b" means the number of such type of Securities held by the Apax Funds and those of the Other Shareholders wishing to exercise their Proportional Tag-along Right before the contemplated transfer;

(b) all (and not less than all) of the Securities of the Other Shareholders in the event of a transfer which constitutes a Global Transfer (the "Total Tag-along Right").

8.5. The Proposed Transferee shall acquire the Securities for which the Tag-along Right is exercised at the same price (subject to Article 13 below) and under the same terms and conditions (including representations and warranties) as for the Securities transferred by the Apax Funds.

8.6. Any transfer of Securities pursuant to the exercise of the Tag-along Right shall take place within thirty (30) days from the expiry of the 30-day time period during which the relevant Tag-along Right may be exercised.

The Total Tag-along Right shall not apply in the event that (i) the Drag-along Right is exercised, as provided in Article 9 below, or (ii) in the event of an IPO.

Art. 9. Transfer of Securities - Drag Along Right.

9.1. In the event that the Apax Funds propose to transfer Securities to a Proposed Transferee, such transfer resulting in a Change of Control of the Company, the Apax Funds may require the Other Shareholders to transfer all of their Securities to the Proposed Transferee (the "Drag-along Right").

In order to exercise the Drag-along Right, the Apax Funds shall notify the Company and the Co-Investors of such Change of Control of the Company in a written notice (the "Transfer Control Notice") setting forth the information required pursuant to Article 8.1., requiring the Other Shareholders to transfer their Securities together with the Securities held by the Apax Funds and to execute the agreement proposed by the Apax Funds and relating to the transfer of the Securities mentioned in the Transfer Control Notice.

9.2. The Securities to which the Drag-along Right applies shall be transferred at the same price and under the same terms and conditions (including representations and warranties) as for the Securities transferred by the Apax Funds.

If the Apax Funds exercise their Drag-along Right, the Other Shareholders shall execute the Transfer agreement presented by the Apax Funds simultaneously with the Apax Funds or, if the request of the Apax Funds to execute the transfer agreement occurs after the execution of such transfer agreement by the Apax Funds, forthwith after the Apax Funds' request. Any transfer of Securities hereunder shall be completed by the Other Shareholders simultaneously with the transfer of the Apax Funds's Securities. The Other Shareholders shall grant the same representations and warranties as those granted by the Apax Funds against payment of the purchase price of its Securities.

Art. 10. Free Transfers. The following transfers of Securities shall not be subject to the provisions of Article 6 ("Standstill"), Article 7 ("Pre-emption Right"), Article 8 ("Tag-along Rights") and Article 9 ("Drag-along Right"):

(a) any Transfer of Securities by the Apax Funds within twelve (12) months from the Closing Date for equity syndication purposes, to the extent such a transfer does not entail a Change of Control;

(b) any Transfer of Securities by the Apax Funds to one of its Affiliates, provided that the relevant Securities shall be transferred back to the Apax Funds when the transferee ceases to be an Affiliate of the Apax Funds;

(c) any Transfer of Securities by the Apax Funds to an entity controlled or managed by Apax Partners SA or Apax Partners & Cie Gérance SA; and

(d) any Transfer of Securities by the Apax Funds to ManagementCo provided that this transfer does not entail a Change of Control.

(e) any transfer of Securities and/or ManagementCo Securities by Bruno Ducharme to any of its descendents, to any trusts or foundations established for the sole benefit of Bruno Ducharme and/or any of his descendents, or to any entity which is majority owned by Bruno Ducharme and/or any of his descendents (and which shall remain at all times majority owned by Bruno Ducharme and/or any of his descendents, for so long as it is a shareholder of the Company).

Art. 11. Management of the Company.

11.1. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Apax Funds shall have the right to propose a list of persons out of a majority of the managers shall be appointed including one (1) class A manager (the "Class A Manager"), and APIA shall have the right to propose a list of persons out of which shall be appointed one manager.

Other managers may also be appointed by the Shareholders.

The board of managers shall elect a chairman of the board of managers.

11.2. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given by the chairman of the board of managers or by the Class A Manager to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or at any other place that the person convenes such meeting may decide, at regular intervals but not less frequently than at 4-month intervals. At least one board meeting per year shall be held physically in Luxembourg. Each manager shall have the right to add any item to the agenda of a board meeting.

The board of managers may deliberate validly only if no less than three (3) of its members are present.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation), including the positive vote of the Class A Manager in case of decisions pertaining to the Reserved Matters (as defined hereafter). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of the chairman (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by the chairman.

Art. 12. Reserved Matters. None of the following actions shall be taken by the Company without being referred to the board of managers of the Company and receiving the prior approval of the board of managers with the positive vote of the Class A Manager:

- any transfer of any securities of any company of the Combined Group, or any transfer or sale of any part of the business of a subsidiary except in the case (i) where such transactions are purely internal restructurings within the Group and (ii) where such transfers are made pursuant to a loan or similar nominee arrangement abroad to permit such director to own such number of qualifying share(s) to hold office as director;
- the granting of loans to shareholders of any Group Company;
- any alteration of the documentation relating to the granting of banking debt to any Group Company;
- any material change or material modification or development in the business currently carried on by the Group, including any proposal that any Group Company undertake an activity or investment outside the business in question;
- the sale or acquisition of significant tangible or intangible assets, including the purchase or the sale of shareholdings and participations;
- any transfer of any shares of any company of the Group (other than the Company), or any transfer or sale of any part of the business of a subsidiary except in the case (a) where such transactions are purely internal restructurings within the Group and (b) where such transfers are made pursuant to a loan or similar nominee arrangement abroad to permit such director to own such number of qualifying share(s) to hold office as director;
- major changes in indebtedness which are outside the budget submitted to and approved previously by the relevant board of directors;
- all issues regarding the employment, dismissal, remuneration and incentives of senior management;
- the opening or the closing of branches or subsidiaries; and
- the conclusion, amendment or termination of major partnership, outsourcing and joint venture agreements.

Art. 13. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 14. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 15. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 17. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 18. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

For all purposes under this Clause 18, all of the class A' shares in issue shall be deemed to constitute 1,689,053 class A shares, and the rights attached to the class A' shares shall be determined accordingly.

Art. 19. Dissolution - Liquidation preference rights. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

The amount corresponding to the aggregate of the amount of reimbursement of the nominal value of the shares and the liquidation premium (if any) (together "LP"), shall be allocated between the class A shares and the class B shares in accordance with the following formulas:

(i) to each class A share:

$$ASP = \text{MIN}((LP/ AS); (LP + BS \times 160 \times 1.80) / (AS + BS \times 160))$$

where:

"ASP" means the portion of LP to be allocated to each class A share;

“AS” means the total number of class A shares issued and existing at the time of the dissolution (including class A shares resulting from the conversion of CPECs);

“BS” means the total number of class B shares issued and existing at the time of the dissolution;

(ii) to each class B share:

$BSP = 160 \times \text{MAX}((LP + BS \times 160 \times 1,80) / (AS + BS \times 160) - 1,80; 0)$ where “BSP” means the portion of LP to be allocated to each class B share.

(iii) as an exception to paragraphs (i) and (ii) above, if $BSP < ASP < 1€$, then:

$BSP = ASP = LP / (AS + BS)$

In the case of an IPO, the class A shares and the class B shares shall be converted into ordinary shares prior to the IPO, it being agreed that the conversion ratios for the class A shares and the class B shares shall take into account the liquidation preferences to which each class of shares give right pursuant to this Article 19 of the articles of association of the Company.

Similarly, in the case of a merger of the Company into another entity, the liquidation preferences attached to the class A shares and the class B shares shall be taken into account for the purpose of determining the exchange ratio applicable to each class of shares.

For all purposes under this Clause 19 (including for the purpose of computing ASP and AS), all of the class A' shares in issue shall be deemed to constitute 1,689,053 class A shares, and the rights attached to the class A' shares shall be determined accordingly.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 22. Definitions. “Affiliates” means, with respect to any person, a person that controls, is controlled by, or is under common control with such person;

“Apax Funds” means (i) Apax France VI FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, managed by Apax Partners SA, a société anonyme incorporated under French law registered at the register of trade and companies of Paris under the number 309 044 840, with its registered office at 45, avenue Kléber 75116 Paris, and Altamir Amboise SCA, a société en commandite par actions incorporated under French law registered at the register of trade and companies of Paris under the number 390 965 895, with its registered office at 45, avenue Kléber 75116 Paris or, if not applicable, (ii) Chrysaor S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités 2 Syrdall, L-5365 Munsbach and being registered under number RCS Luxembourg B 153.285.

“Apax Partners SA” means a société anonyme incorporated under French law registered at the register of trade and companies of Paris under the number 309 044 840;

“Apax Partners & Cie Gérance SA” means a société anonyme incorporated under French law with registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, registered with the Paris RCS under number 402 098 917;

“APIA” means Apax Parallel Investment V, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, with its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, New Castle County, Delaware, 19801;

“Bruno Ducharme” means Mr Bruno Ducharme, born on April 27, 1958 in Montréal, Canada, a citizen of Canada, residing 612 Belmont Avenue, Westmount, Qc H3Y 2V9, Canada;

“Change of Control” means any event or transaction, other than as a result of a contribution to, or a merger with an industrial company, as a result of which the Apax Funds, APIA and Bruno Ducharme cease to hold together directly or indirectly more than 50% of the issued share capital and voting rights of the Company;

“Closing Date” means the date of the acquisition of all the shares of TSS AS by Inceptum 1 AS;

“Combined Group” means the Company and its direct and indirect subsidiaries;

“Co-Investors” means Michael Collins and ManagementCO;

“CPECs” means convertible preferred equity certificates issued from time to time by the Company;

“Global Transfer” means any event or transaction, other than as a result of a contribution to, or a merger with an industrial company, as a result of which the Apax Funds, APIA and Bruno Ducharme cease to hold together directly or indirectly more than 20% of the issued share capital and voting rights of the Company;

“Group” means the Company and the companies it controls directly or indirectly;

“Group Company” means any company pertaining to the Group;

“IPO” means any initial public offering of the shares of the Company on a regulated market;

“ManagementCo” means Mobsat Management, a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law in the course of being registered at the register of trade and companies of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll –L 1882 Luxembourg;

“ManagementCo Securities” means, with respect to ManagementCo, (i) the shares, and (ii) any other share, warrant, preferred or convertible preferred equity certificates or other security issued from time to time by ManagementCo entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the capital of ManagementCo, (iii) any preferential subscription right issued from time to time by ManagementCo for any increase of capital by way of contribution in cash of ManagementCo or attribution rights issued from time to time by ManagementCo for increases of capital of ManagementCo by way of capitalisation of reserves and (iv) any other securities similar to those mentioned above issued from time to time by ManagementCo by any entity as a result of a transformation, merger, demerger, partial contribution of assets or similar transaction of ManagementCo.

“Michael Collins” means Mr. Michael Collins, born on March 26, 1937 in Chislehurst, a citizen of the United Kingdom, residing at 2 Alexandra House, Queenshill Lodge, London Road, ASCOT SL5 7EQ, United Kingdom or any trusts or foundation established for the sole benefit of Michael Collins;

“Securities” means, with respect to the Company, (i) the A Shares, the A' Shares, the B Shares, and (ii) any other share, warrant, preferred or convertible preferred equity certificates or other security issued from time to time by the Company entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the capital of the Company, (iii) any preferential subscription right issued from time to time by the Company for any increase of capital by way of contribution in cash of the Company or attribution rights issued from time to time by the Company for increases of capital of the Company by way of capitalisation of reserves and (iv) any other securities similar to those mentioned above issued from time to time by the Company by any entity as a result of a transformation, merger, demerger, partial contribution of assets or similar transaction of the Company. Nothing being further on the agenda the meeting has been closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Mobsat Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125 311 (la «Société»), constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 927 du 21 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 26 octobre 2007, publié au Mémorial sous le numéro 396 du 13 février 2008.

L'assemblée a été présidée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Simone Gruber, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les sept cent soixante mille quatre cent quarante-six (760.446) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis de la Société ont été représentées à cette assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (tous les sujets seront passés par résolution unique):

I. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de sept cent soixante mille quatre cent quarante-six euros (€ 760.446) à un montant de soixante-huit millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (€ 68.944.588) par l'émission de soixante-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux

(68.184.142) nouvelles parts sociales de classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A») avec une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune; souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales de Classe A par un apport en nature consistant en créances détenues à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature»); constat du rapport du conseil de gérance sur l'évaluation de l'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe A; allocation d'un montant de soixante-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux euros (€ 68.184.142) au capital social de la Société.

II. Reclassification des 1.689.053 Parts Sociales de classe A détenues par Mobsat Management en 1.689.053 Parts Sociales de classe A' ayant les droits tels qu'énoncés dans les statuts modifiés au point IV ci-dessous.

III. Augmentation du capital social émis de la société d'un montant de sept millions six cent mille sept cent trente neuf Euros (€ 7.600.739,00) afin de le porter de son montant actuel à soixante-seize millions cinq cent quarante cinq mille trois cent vingt sept (€ 76.545.327,00) par l'émission de sept millions six cent mille sept cent trente neuf (7.600.739) Parts sociales de classe A'; souscription par Mobsat Management aux nouvelles parts sociales de classe A' ainsi émises et paiement du prix de souscription d'un montant de sept millions six cent mille sept cent trente neuf Euros (€ 7.600.739,00) par prélèvement sur les réserves distribuables de la Société.

: (IV.) Modification et refonte des statuts afin de refléter, notamment, les résolutions ci-dessus dans la forme jointe aux procurations.

Après considération de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de sept cent soixante mille quatre cent quarante-six euros (760.446 €) à un montant de soixante-huit millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (€ 68.944.588) par l'émission de soixante-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux (68.184.142) Nouvelles Parts Sociales de Class A ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

A la suite de quoi, les souscripteurs mentionnés ci-après, représentés comme indiqués ci-dessus, ont souscrit aux Nouvelles Parts Sociales de Classe A et ont libéré ces Nouvelles Parts Sociales de Classe A par l'Apport en Nature qui consiste en des créances d'un montant total de soixante-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux euros (€ 68.184.142) détenues par les souscripteurs à l'encontre de la Société.

L'assemblée a constaté le rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature en date du 29 septembre 2011. La conclusion dudit rapport a la teneur suivante:

«In view of the above the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to € 68,184,142 being at least equal to the total subscription price of the 68,184,142 classe A shares proposed to be issued.»

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à soixante-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux euros (€ 68.184.142) et d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature.

Il est décidé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales de Classe A dans la proportion décrite ci-après et d'allouer soixante-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux euros (68.184.142 €) au capital social.

Nom du Souscripteur	Montant de la créance apportée (en euro)	Nombre des Nouvelles Parts Sociales de Classe A émises et souscrites dans la Société
Chrysaor S.à.r.l.	66.495.089	66.495.089 Nouvelles Parts Sociales de Classe A
Mobsat Management S.à.r.l.	1.689.053	1.689.053 Nouvelles Parts Sociales de Classe A
TOTAL	68.184.142	68.184.142 Nouvelles Parts Sociales de Classe A

Preuve de l'existence et de l'évaluation de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de reclassifier 1.689.053 Parts Sociales de classe A détenues par Mobsat Management en 1.689.053 Parts Sociales de classe A' ayant les droits tels qu'ils sont énoncés dans les statuts tels que modifiés au point IV ci-dessous.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de sept millions six cent mille sept cent trente neuf Euros (€ 7.600.739,00) afin de le porter de son montant actuel à soixante-seize millions cinq cent quarante cinq mille trois cent vingt sept Euros (€73.545.327,00) par l'émission de sept millions six cent mille sept cent trente neuf (7.600.739) Parts Sociales de Classe A'.

A la suite de quoi, Mobsat Management, représenté comme indiqué ci-dessus, a souscrit aux nouvelles Parts Sociales de Classe A' et le paiement du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales de Class A' d'un montant de sept millions six cent mille sept cent trente neuf Euros (€ 7.600.739,00) a été prélevé du poste des réserves distribuables de la société au capital social en paiement du prix total de souscription des nouvelles Parts sociales de classe A', ce qui est dûment approuvé par les autres associés de la Société.

La preuve du montant des réserves distribuables de la Société a été donnée au Notaire par la transmission d'un bilan.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de refléter, notamment, les résolutions ci-dessus de sorte que les statuts doivent se lire de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mobsat Group Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante seize millions cinq cent quarante cinq mille trois cent vingt sept euros (€ 76.545.327,00) représenté par soixante sept millions deux cent onze mille cent quarante cinq (67.211.145), parts sociales de classe A, par neuf millions deux cent quatre vingt neuf mille sept cent quatre vingt douze (9.289.792) parts sociales de classe A' et quarante quatre mille trois cent quatre vingt dix (44.390) parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1) et chacune avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de Valeurs Mobilières - Clause de non cession.

6.1. Nonobstant toute autre clause des présents statuts et sauf disposition contraire de la loi, tout transfert de Valeurs Mobilières à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Les valeurs Mobilières sont librement cessibles entre associées sous réserve d'obtenir l'accord préalable des Fonds Apax.

6.2. Chacun de ManagementCo et Michael Collins ne peuvent pendant une durée de dix (10) suivant la Date du Closing, transférer leurs Valeurs Mobilières à toutes personnes (la

«Période de non Transfert de ManagementCo»). Par exception à ce qui précède dans le présent article 6.2., le transfert de Valeurs Mobilières par ManagementCo et Michael Collins est permis dans les cas suivants:

(a) avec l'accord préalable écrit des Fonds Apax,

(b) à la suite de l'exercice d'un droit de Cession Conjointe (tel que défini ci-après) en accord avec l'article 8 Sortie Commune (tel que définit ci-après) en accord avec l'article 9,

(c) dans le cadre d'une IPO (tel que défini ci-après),

(d) à la suite de l'exercice de toute option accordée de tout temps par Michael Collins aux Fonds Apax sur toutes Valeurs Mobilières qu'il peut détenir de tout temps dans la Société.

Art. 7. Transfert de Parts Sociales - Droit de préemption.

7.1. Le transfert de toutes Valeurs Mobilières par ManagementCo ou Michael Collins est sujet à un droit de préemption en faveur des Fonds Apax.

7.2. Sans préjudice des dispositions de l'Article 6.2. ci-dessus, dans l'hypothèse où ManagementCo ou Michael Collins (les «Associés Vendeurs») souhaitent transférer tout ou une partie de leur Valeur Mobilière à quiconque (y compris à un autre associé), l'Associé Vendeur doit au préalable notifier aux Fonds Apax le transfert envisagé par une notice écrite (la «Notice de Transfert») impliquant:

- le nom et l'adresse des cessionnaires proposés (le «Cessionnaire Proposé»);
- le type, la catégorie et le nombre de Valeurs Mobilières devant être transférés (les «Valeurs Mobilières Offertes»);
- le prix, le paiement et toutes les autres conditions auxquelles le transfert envisagé des parts sociales offertes doit être faits (le «Prix Offert»);
- toutes représentations et garanties devant être données par l'Associé Vendeur; et
- toutes autres informations utiles.

La Notice de Transfert doit être contresignée par le Cessionnaire Proposé confirmant les termes de la Notice de Transfert et doit être considérée comme constituant une offre faite aux Fonds Apax d'acquérir toutes les Valeurs Mobilières Offertes.

7.3. Les Fonds Apax ont un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la Notice de Transfert pour envoyer une notice à l'Associé Vendeur indiquant s'il souhaite exercer son droit de préemption (la «Notice d'Exercice»). Le droit de préemption peut être exercé pour l'intégralité des Valeurs Mobilières Offertes selon les termes et conditions décrits dans la Notice de Transfert.

Les Valeurs Mobilières Offertes doivent être acquises par les Fonds Apax dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'expiration de la durée pendant laquelle la Notice d'Exercice doit être délivrée, en donnant aux Fonds Apax un contrat de transfert dûment exécuté relatif aux Valeurs Mobilières Offertes achetées contre paiement du Prix Offert (selon les termes et conditions décrits dans la Notice de Transfert).

Sous réserve des dispositions de l'Article 6. ci-dessus, dans le cas où les Fonds Apax ont renoncé (soit expressément ou implicitement en ne renvoyant pas la Notice d'Exercice dans les délais) à leur droit de préemption sur les Valeurs Mobilières Offertes, l'Associé Vendeur est en droit de réaliser le Transfert Proposé de Valeurs Mobilières selon les termes et conditions qui ne doivent pas être plus favorables que ceux et de sorte que ce transfert prenne effet dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle les Fonds Apax ont renoncé (ou sont considérés comme ayant renoncé) à leur droit de préemption, à défaut de quoi les Fonds Apax seront réinstallés dans leur droit et la procédure ci-dessus devra être renouvelée.

Pour l'exécution du présent Article 7., les Fonds Apax sont en droit de céder leur droit à toutes autres personnes ou entités.

Art. 8. Transfert de Valeurs Mobilières - Droit de Cession Conjointe.

8.1. Tout Transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds Apax de nature à entraîner un Changement de Contrôle de la Société ou qui constitue un Transfert Global sont soumis au droit de cession conjointe en faveur de ManagementCo et Michael Collins (ensemble les «Autres Associés») tel que décrit ci-après (le «Droit de Cession Conjointe»).

8.2. Au cas où les Fonds Apax proposent de transférer leurs Valeurs Mobilières à tout tiers (le «Cessionnaire Proposé»), ce transfert entraînant un Changement de Contrôle de la Société ou constituant un Transfert Global, les Fonds Apax doivent faire en sorte que le Cessionnaire Proposé acquière des Autres Associés s'ils le souhaitent tout ou une partie de leurs Valeurs Mobilières (dans les proportions décrites dans l'Article 8.3. ci-après). Dans ce cas, les Fonds Apax doivent notifier à la Société et aux Co-Investisseurs le transfert proposé dans une notice écrite (la «Notice de Transfert des Fonds Apax»), indiquant:

- le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé;
- le type et le nombre de Valeurs Mobilières devant être transférés (les «Valeurs Mobilières Transférées par les Fonds Apax»);
- le prix et le paiement et toutes autres conditions auxquelles le transfert proposé des Valeurs Mobilières des Fonds Apax doit être fait; et
- les représentations et garanties devant être données par les Fonds Apax.

8.3. Chaque Autre Associé ont un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la Notice de Transfert des Fonds Apax pour envoyer une Notice aux Fonds Apax indiquant s'ils veulent ou non exercer leur droit de requérir des Fonds Apax qu'ils fassent en sorte que le Cessionnaire Proposé acquière leurs Valeurs Mobilières (dans les proportions décrites dans l'Article 8.3. ci-dessus), faute de quoi les Autres Associés seront considérés comme ayant renoncé à leur Droit de Cession Conjointe en relation avec le transfert proposé.

8.4. Le Droit de Cession Conjointe des Autres Associés s'applique au nombre de Valeurs Mobilières déterminées ci-après:

(a) un nombre «N» de chaque type de Valeurs Mobilières des Autres Associés au pro rata du nombre des Valeurs Mobilières transférées par les Fonds Apax dans l'hypothèse où le transfert constitue un Changement de Contrôle et non un Transfert Global (le «Droit de Cession Conjointe Proportionnel»);

$$N = NT \text{ xa/b}$$

ou:

"NT " signifie le nombre d'un type de Valeurs Mobilières devant être transférées par les Fonds Apax;

"a" signifie le nombre d'un type de Valeurs Mobilières détenues par les Autres Associés souhaitant exercer leur Droit de Cession Conjointe;

"b" signifie le nombre d'un type de Valeurs Mobilières détenues par les Fonds Apax et ceux des Autres Associés souhaitant exercer leur Droit de Cession Conjointe Proportionnel avant le transfert envisagé;

(b) l'intégralité (et pas moins que l'intégralité) des Valeurs Mobilières des Autres Associés en cas de transfert qui constitue un Transfert Global (le «Droit de Cession Conjointe Total»).

8.5. Le Cessionnaire Proposé doit acquérir les Valeurs Mobilières pour lesquelles le Droit de Cession Conjointe est exercé au même prix (selon l'Article 13 ci-dessous) et selon les mêmes termes et conditions (y compris les représentations et garanties) que pour les Valeurs Mobilières transférées par les Fonds Apax.

8.6. Le transfert de Valeurs Mobilières selon l'exercice du Droit de Cession Conjointe doit prendre place dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration d'un délai de 30 jours pendant lequel le Droit de Cession Conjointe peut être exercé.

Le Droit de Cession Conjointe Total ne s'applique pas dans le cas où (i) une Sortie Commune est exercée, tel que décrit dans l'article 9. ci-après, ou (ii) en cas d'IPO.

Art. 9. Transfert de Valeurs Mobilières - Sortie Commune.

9.1. Dans le cas où les Fonds Apax proposent de transférer leurs Valeurs Mobilières à un Cessionnaire Proposé, ce transfert résultant dans un Changement de Contrôle de la Société, les Fonds Apax peuvent demander aux Autres Associés de transférer toutes leurs Valeurs Mobilières au Cessionnaire Proposé (la «Sortie Commune»).

En cas d'exercice d'une Sortie Commune, les Fonds Apax doivent notifier à la Société ou aux Co-Investisseurs ce Changement de Contrôle de la Société dans une notice écrite (la «Notice de Transfert de Contrôle») indiquant les informations requises selon l'Article 8.1., requérant des Autres Associés de transférer leurs Valeurs Mobilières ensemble avec les Valeurs Mobilières détenues par les Fonds Apax et d'exécuter tout accord proposé par les Fonds Apax et relatif au Transfert de Valeurs Mobilières mentionné dans la Notice de Transfert de Contrôle.

9.2. Les Valeurs Mobilières auxquelles le Sortie Commune s'applique, doit être transférées au même prix et selon les mêmes conditions (y compris les représentations et garanties) que pour le transfert des Valeurs Mobilières des Fonds Apax.

Si les Fonds Apax exercent la Sortie Commune, les Autres Associés doivent exécuter tout contrat de Transfert présenté par les Fonds Apax simultanément avec les Fonds Apax ou si cela est requis par les Fonds Apax exécuter tout contrat de Transfert après l'exécution du transfert à la demande des Fonds Apax.

Tout transfert de Valeurs Mobilières doit être réalisé par les Autres Associés simultanément avec le Transfert de Valeurs Mobilières des Fonds Apax. Les Autres Associés doivent donner les même représentations et garanties que celles données par les Fonds Apax contre paiement du prix d'achat des Valeurs Mobilières.

Art. 10. Transferts Libres. Les transferts suivants des Valeurs Mobilières ne sont pas soumis aux dispositions de l'Article 6. («Clause de non-transfert»), l'Article 7. («Droit de préemption»), Article 8. («Droit de Cession Conjointe») et l'Article 9. («Sortie Commune»);

(a) tout transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds Apax dans un délai de douze (12) mois à compter de la Date du Closing pour des raisons d'equity dans la mesure où le transfert n'entraîne pas un Changement de Contrôle;

(b) tout transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds Apax à l'une de ses Filiales pourvu que les Valeurs Mobilières ainsi transférées soient transférées soit re-transférées aux Fonds Apax lorsque le cédant cesse d'être une Filiale des Fonds Apax;

(c) tout transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds Apax à toute entité contrôlée ou gérée par Apax Partners S.A. ou Apax Partners & Cie Gérance S.A.;

(d) tout transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds Apax à ManagementCo pourvu que ce transfert n'entraîne pas un Changement de Contrôle;

(e) tout transfert de Valeurs Mobilières et/ou de Valeurs Mobilières de ManagementCo par Bruno Ducharme à ses descendants, à tout trust ou fondation établi pour le seul bénéficiaire de Bruno Ducharme et/ou n'importe lequel de ses descendants ou à toute entité qui est majoritairement détenue par Bruno Ducharme et/ou par ses descendants et qui doit demeurer à tout moment majoritairement détenue par Bruno Ducharme et/ou ses descendants aussi longtemps que Bruno Ducharme est un Associé de la Société.

Art. 11. Gestion de la Société.

11.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, étant les gérants de classe A et les gérants. Toute classification des gérants doit être dûment enregistrée dans le procès verbal de l'assemblée les ayant nommés et les gérants doivent être identifiés comme appartenant à telle classe.

Les Fond Apax ont le droit de proposer une liste de personnes de laquelle une majorité des gérants sera nommée dont un (1) gérant de classe A (le «Gérant de Classe A») et APIA peut proposer une liste de personnes de laquelle sera nommée un gérant.

D'autres gérants peuvent être nommés par les associés.

Le conseil de gérance élit un président du conseil de gérance.

11.2. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants par le président du conseil de gérance ou par le Gérant de Classe A au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit que les personnes convoquées pourront décider, à intervalle régulier mais pas moins que quatre mois d'intervalle. Au moins une réunion du conseil de gérance doit se tenir par an physiquement à Luxembourg.0 Chaque gérant peut avoir le droit de porter un point à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si au moins trois (3) de ses membres sont présents.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation) y compris le vote positif du Gérant de Classe A en cas de décisions relatives aux Matières Réservées (tel que défini ci-après). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants), la Société ne sera valablement engagée que par la seule signature du président du conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par le président du conseil de gérance (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Matières Réservées. Aucune des actions suivantes ne peuvent être prises par la Société sans avoir été référées au préalable au conseil de gérance de la Société et sans avoir requis l'accord préalable du conseil de gérance avec le vote positif du Gérant de Classe A:

- tout transfert de valeurs mobilières de société du Groupe Combiné, ou tout autre transfert ou vente de toute part d'activités d'une filiale sauf le cas (i) où il s'agit de transactions de restructuration interne dans le cadre du Groupe et (ii) quand ces transferts sont réalisés selon un prêt ou un arrangement similaire étranger permettant aux administrateurs de détenir un nombre déterminé de parts sociales afin de rester en poste en tant que administrateur;
- tout prêt accordé aux associés de toute Société du Groupe;
- toute modification de la documentation relative à l'allocation d'une dette bancaire à toute Société du Groupe

- tout changement substantiel ou modification substantielle ou développement dans l'activité actuelle développée par le Groupe, y compris toute proposition de toute Société du Groupe de réaliser une activité ou un investissement en dehors de cette activité en question;
- la vente ou l'acquisition d'avoirs significatifs, tangibles ou intangibles, y compris l'achat ou la vente de participation;
- tout transfert de toute part sociale de toute Société du Groupe (autre que la Société), ou tout transfert ou vente de toute part d'activités d'une filiale sauf le cas (a) où ces transactions sont des transactions purement internes de restructuration dans le cadre du Groupe et (b) ces transferts sont réalisés selon un prêt ou un arrangement similaire étranger afin de permettre à un administrateur de détenir le nombre de parts sociales qualifiées afin de rester administrateur;
- tout changement majeur de l'emprunt qui se trouve en dehors du budget soumis et approuvé préalablement par le conseil d'administration pertinent;
- toute matière relative au contrat, renvoi, rémunération et matières sensibles de gestion des gérants seniors;
- l'ouverture et la fermeture de succursales ou filiales; et -la conclusion, la modification ou la fin de tout partenariat majeur, contrat externe ou de joint venture.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 14. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 15. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année. .

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 18. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Pour les besoins de l'article 18, l'ensemble des parts sociales de classe A' en circulation sont réputées constituer 1.689.053 parts sociales de classe A, et les droits attachés aux parts sociales de classe A' sont déterminés en conséquence.

Art. 19. Dissolution - Droits de liquidation préférentiels. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le montant correspondant au montant total de remboursement de la valeur nominale des parts sociales et de la prime de liquidation (s'il y en a) (ensemble «LP»), doivent être alloués entre les parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B en accord avec la formule suivante:

(i) pour chaque part sociale de classe A;

$$ASP = \text{MIN}((LP/AS); (LP+BS \times 160 \times 1,80) / (AS+BS \times 160))$$

où;

«ASP» signifie la portion de LP devant être allouée à chaque part sociale de classe A;

«AS» signifie le nombre de parts sociales de classe A émises et existantes au moment de la dissolution (y compris les parts sociales de classe A résultant d'une conversion de CPECs);

«BS» signifie le nombre total de parts sociales de classe B émises et existant au moment de ladite dissolution;

(ii) pour chaque part sociale de classe B;

$$BSP = 160 \times \text{MAX}((LP+BS \times 160 \times 1,80) / (AS+BS \times 160) - 1,80:0)$$

où

“BSP” signifie la portion de LP devant être allouée à chaque part sociale de classe B;

(iii) à l'exception des paragraphes (i) et (ii) ci-dessous, si $BSP < ASP < 1€$ alors;

$$BSP = ASP = LP / (AS + BS).$$

En cas d'IPO, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B doivent être converties en parts sociales ordinaires avant l'IPO, étant entendu que le ratio de conversion pour les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B doivent prendre en compte le droit de liquidation préférentiel appartenant à chaque classe de parts selon le présent Article 19 des statuts de la Société.

En cas de fusion de la Société en une autre entité, les droits préférentiels de liquidation attachés aux parts sociales de classe A et aux parts sociales de classe B doivent être pris en compte dans le but de déterminer le ratio d'échange applicable à chaque part de classes sociales.

Pour les besoins de l'article 19 (y compris pour le calcul de l'ASP et de l'AS), l'ensemble des parts sociales de classe A' en circulation sont réputées constituer 1.689.053 parts sociales de classe A, et les droits attachés aux parts sociales de classe A' sont déterminés en conséquence.

Art. 20. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Art. 22. Définitions. "Affiliés" signifie, en relation avec toute personne, une personne qui contrôle, qui est contrôlée par, ou qui est sous contrôle commun avec cette personne;

"Apax Partners SA" signifie une société anonyme constituée selon les lois françaises, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840;

"Apax Partners & Cie Gérance SA" signifie une société anonyme constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 402 098 917;

"APIA" signifie Apax Parallel Investment V, L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle County, Delaware, 19801;

"Bruno Ducharme" signifie M. Bruno Ducharme, né le 27 avril 1958, à Montréal, Canada, un citoyen du Canada, demeurant 612 Belmont Avenue, Westmount, Qc H3Y 2V9, Canada;

"Changement de contrôle" signifie tout événement ou transaction, autre que celui ou celle résultant d'un apport à, d'une fusion avec, une société industrielle, ayant pour conséquence que les Fonds Apax, APIA et Bruno Ducharme cessent de détenir ensemble directement ou indirectement plus de 50% du capital social émis et des droits de vote de la Société;

"Co-Investisseurs" signifie Michael Collins et ManagementCo;

"CPECs" signifie tout convertible preferred equity certificates émis de tout temps par la Société;

"Date du Closing" signifie la date de l'acquisition de toutes les actions de TSS AS par Inceptum 1 AS;

"Fonds Apax" signifie Apax France VI FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques géré par Apax Partners SA, une société anonyme constituée selon les lois françaises, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, et Altamir Amboise SCA, une société en commandite par actions constituée selon les lois françaises, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 390 965 895, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris ou à défaut, (ii) Chrysaor S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du RCS à Luxembourg sous le numéro B 153.285.

"Groupe" signifie la Société et les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement;

"Groupe Combiné" signifie la Société et ses filiales directes ou indirectes;

"IPO" signifie une introduction des parts sociales de la Société sur un marché réglementé;

"ManagementCo" signifie Mobsat Management, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, en cours d'immatriculation auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

"ManagementCo Valeurs Mobilières" signifie en relation avec ManagementCo, (i) les parts sociales et (ii) toute autre part sociale, warrant, preferred equity certificates ou convertible preferred equity certificates, ou tout autre titre émis de tout temps par ManagementCo permettant, ou pouvant permettre, directement ou indirectement, à tout moment, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation, ou exercice d'un warrant ou de toute autre manière, l'attribution de parts sociales ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une portion du capital de ManagementCo, (iii) tout droit de souscription préférentiel émis de tout temps par ManagementCo pour toute augmentation de capital par voie d'apport en numéraire de ManagementCo ou d'attribution de droits émis par ManagementCo de tout temps pour des augmentations de capital de ManagementCo par capitalisation des réserves et (iv) tous autres titres similaires à ceux mentionnés ci-avant émis de tout temps par ManagementCo par toute entité résultant d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'avoirs ou transaction similaire de ManagementCo.

"Michael Collins" signifie Michael Collins, né le 26 mars 1937 à Chislehurst, un citoyen du Royaume Uni, demeurant au 2 Alexandra House, Queenshill Lodge, London Road, ASCOT SL5 7EQ, Royaume Uni ou de tout trust ou fondation établi dans l'intérêt unique de Michael Collins.

"Société du Groupe" signifie une société appartenant au Groupe;

"Transfert Global" signifie tout événement ou transaction, autre que celui ou celle résultant d'un apport à, d'une fusion avec, une société industrielle, ayant pour conséquence que les Fonds Apax, APIA et Bruno Ducharme cessent de détenir ensemble directement ou indirectement plus de 20% du capital social émis et des droits de vote de la Société;

"Valeurs Mobilières" signifie, en relation avec la Société, (i) les Parts Sociales A, les parts sociales A', les Parts Sociales B, et (ii) toute autre part sociale, warrant, preferred equity certificates ou convertible preferred equity certificates, ou tout autre titre émis de tout temps par la Société permettant, ou pouvant permettre, directement ou indirectement, à tout moment, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation, ou exercice d'un warrant ou de toute autre manière, l'attribution de parts sociales ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une portion du capital

de la Société, (iii) tout droit de souscription préférentiel émis de tout temps par la Société pour toute augmentation de capital par voie d'apport en numéraire de la Société ou d'attribution de droits émis par la Société de temps à autre pour des augmentations de capital de la Société par capitalisation des réserves et (iv) tous autres titres similaires à ceux mentionnés ci-avant émis de tout temps par la Société par toute entité résultant d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'avoirs ou transaction similaire de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société à la suite de son augmentation du capital social sont estimés à sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et le texte française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, S. GRUBER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43130. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138901/970.

(110159779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

International Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011142209/11.

(110164517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Investcorp Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 70.221.

Le bilan consolidé de Investcorp Bank BSC au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011142210/12.

(110164815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Investcorp Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 70.221.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011142211/10.

(110164825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Jabepka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 octobre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011142213/14.

(110164777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Jing Tai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 94.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011142214/10.

(110165155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

JMC Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 626, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 89.529.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011142215/10.

(110164664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Kimy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 5-15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.672.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMY S.à r.l.

Référence de publication: 2011142222/10.

(110165049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Kristall Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142223/9.

(110165034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

L-press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.588.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011142227/10.

(110165119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis (German Property) (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011142316/14.

(110164606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

La Perle Fine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 95.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011142229/10.

(110164670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.558.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142232/10.

(110164705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Lonheda S.à r.l./BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.052,60.

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.469.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011142234/11.

(110164952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis (German Services) (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011142317/14.

(110164604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142236/10.

(110164659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 36.082.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011142240/10.

(110164640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Seven Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.806.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of August.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATLANTICO INVESTMENT CORPORATION S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.699,

here represented by Mrs Angelica Maria FERNANDES CONCHINHA, lawyer, having his professional address at Edif; Amoreiras Squarem R; Joshua Benoliel, n. 1-4 D, 1250273 Portugal, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The objects of the Company are:

- (a) To purchase, sell, charter, lease, take on hire, maintain or operate, whether directly or indirectly, aircrafts for private use and to trade in related facilities, accessories and equipment;
- (b) To provide all forms of services to aviation, travel and tourism business sectors including, but not limited to, handling of travel itineraries and accommodation, and all activities related thereto;
- (c) To purchase, take by title of emphyteusis, lease or exchange or otherwise acquire any immovable or movable property, and any rights or licenses which the company may deem necessary or convenient for the purposes of its business;
- (d) To acquire and undertake the whole or any part of the business property and liabilities of any person or company carrying on business which the company is authorized to carry on;
- (e) To hold shares and investment portfolios in corporate bodies engaged in activities similar or ancillary to those performed by the Company;
- (f) To construct, improve and manage offices, stores or other buildings which may be required in connection with the Company's business;
- (g) To borrow, or in any manner raise money, without any limit, for the purpose of or in connection with the Company's business, to secure the repayment of any monies borrowed or any other obligations by giving hypothecary or other security upon the whole or part of the movable and immovable property of the Company;
- (h) To sell, lease, hypothecate or otherwise dispose of the whole or any part of the property or assets of the Company;
- (i) To guarantee the performance of obligations on the payment of money by any person and to mortgage or charge its assets for that purpose;
- (j) To lend or advance money, with or without security, to corporate bodies engaged in activities similar or ancillary to those performed by the company or to corporate entities in which the company shall acquire participations or similar holdings, only where necessary and in relation to the business of the company;
- (k) To do anything which is ancillary or conducive to the attainment of the above objects, and to carry on any other business, within its objects or otherwise, which may seem to the Company to be capable of being conveniently carried on in connection with the above, or which may be calculated, directly or indirectly, to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights or business operations.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "SEVEN CAPITAL S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twelve Euro and fifty cents (EUR 12.5) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) members, A Managers (hereinafter, A Manager) and B Managers (hereinafter, B Manager), with the obligation to have at least one A Manager and one B Manager. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signatures of one A Manager together with one B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, with at least one (1) A Manager and one (1) B Manager present, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December of 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
- ATLANTICO INVESTMENT CORPORATION S.à r.l.	1,000	EUR 12,500.-
Total:	1,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the shareholder

The shareholder has taken the following resolutions

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

A Managers:

- Mr Joao DE AYALA BOTTO MARIZ FERNANDES, born on December 13th 1974 in Lisbon, professionally residing at Rua Manuel Almeida Vasconcelos n° 6062, Luanda, Angola.

- Mr José Pedro CARVALHO REIS SOEIRO, born on December 14th 1969 in V. Santa Maria de Viseu (Portugal), professionally residing at Rua Manuel Almeida Vasconcelos n° 60-62, Luanda, Angola.

- Mr Jaime Miguel FERREIRA CARNEIRO, born on June 9th 1980 in Angola, professionally residing at Rua Manuel Almeida Vasconcelos n°60-62, Luanda, Angola.

B Managers:

- Mr José CORREIA, born on 4th October 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg;

Towards third parties, the Company shall be validly bound as set forth by the Articles of Association.

2. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ATLANTICO INVESTMENT CORPORATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, dont le siège social se trouve au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.699,

ici représentée par Madame Angelica Maria FERNANDES CONCHINHA, avocate, ayant son adresse professionnelle à Edif; Amoreiras Squarem R; Joshua Benoliel, n. 1-4 D, 1250-273 Portugal, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. L'objet de la Société consiste en:

(a) Acheter, vendre, affréter, louer, prendre en location, conserver ou exploiter, directement ou indirectement, des aéronefs à usage privé et commercialiser tous équipements et accessoires dans des infrastructures appropriées;

(b) Fournir toutes sortes de services aux secteurs professionnels d'aviation, de voyage et de tourisme y compris, mais de manière non exhaustive, la mise en place d'itinéraires et logements de voyage ainsi que toutes activités y afférentes.

(c) Acheter, acquérir par voie d'emphytéose, location ou échange ou par tout autre moyen, tout bien mobilier ou immobilier ainsi que tous autres droits ou licences que la Société jugerait nécessaires ou utiles pour la conduite de son activité;

(d) Acquérir et prendre en charge la totalité ou une partie du patrimoine et du passif professionnels de toute personne physique ou morale exerçant une activité similaire à la Société;

(e) Détenir des actions et portefeuilles d'investissement dans des sociétés engagées dans une activité similaire ou subsidiaire à celle réalisée par la Société;

(f) Construire, aménager et gérer des bureaux, locaux ou autres bâtiments qui seraient nécessaires à la conduite des activités de la Société;

(g) Emprunter, ou obtenir des financements de toute manière, sans limite, nécessaires à l'objet ou en relation avec les activités de la société, garantir le remboursement des fonds empruntés ou toutes autres obligations en donnant hypothèque ou toute autre garantie sur la totalité ou une partie des biens mobiliers ou immobiliers de la Société;

(h) Vendre, louer, hypothéquer ou disposer de tout autre moyen, de la totalité ou d'une partie des actifs de la Société;

(i) Garantir l'exécution des obligations de paiement de toute personne et hypothéquer ses biens à cet effet.

(j) Prêter ou avancer des fonds, avec ou sans garantie, à des sociétés engagées dans des activités similaires ou accessoires à celle de la Société ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles la Société pourrait acquérir des participations ou autres détentions, seulement en cas de nécessité et en relation avec l'activité de la Société;

(k) Réaliser toute opérations accessoires ou favorables à la réalisation de l'objet de la Société, et réaliser toutes autres activités, en relation avec l'objet de la Société ou autres que la Société jugerait utile ou en relation avec son objet ou qui seraient utiles aux fins d'accroître la valeur ou rendre plus profitable la valeur de tout bien, droit ou opérations de la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «SEVEN CAPITAL S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante centimes Euros (EUR 12,5) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois gérants, Gérants A (ci-après Gérant A) et Gérants B (ci-après Gérant B), avec l'obligation d'avoir au moins un (1) Gérant A (et un (1) Gérant B. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations dont systématiquement un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
- ATLANTICO INVESTMENT CORPORATION S.à r.l., prénommée	1.000	EUR 12.500.-
Total:	1.000	EUR 12,500.-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Décisions de l'associé

L'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Joao DE AYALA BOTTO MARIZ FERNANDES, né le 13 décembre 1974 à Lisbonne (Portugal), résidant professionnellement à Rua Manuel Almeida Vasconcelos n° 60-62, Luanda, Angola.

- Monsieur José Pedro CARVALHO REIS SOEIRO, né le 14 décembre 1969 à V. Santa Maria de Viseu (Portugal), résidant professionnellement à Rua Manuel Almeida Vasconcelos n° 60-62, Luanda, Angola.

- Monsieur Jaime Miguel FERREIRA CARNEIRO, né le 9 juin 1980 en Angola, résidant professionnellement à Rua Manuel Almeida Vasconcelos n° 60-62, Luanda, Angola.

Gérants B:

- Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg;

Envers les tiers, la Société sera valablement engagée conformément aux dispositions statutaires.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Angelica Maria Fernandes Conchinha, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11767. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139024/348.

(110160810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Laurada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1257 Luxembourg, 2, rue Nicolas Braunshausen.

R.C.S. Luxembourg B 110.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142241/9.

(110164925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

LBPOL (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.801.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

LBPOL (Lux) S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011142242/13.

(110164850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Le Colibri Bleu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 14, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 100.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011142244/10.

(110165103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis European Finance XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011142318/14.

(110164595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis European Finance XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011142319/14.

(110164593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Le Fournier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011142245/10.

(110165113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Le Fournier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011142246/10.

(110165114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142247/10.

(110164706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Linco, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142250/9.

(110164508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis European Holdings XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 151.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011142320/14.

(110164596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 151.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011142321/14.

(110164645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.811.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares, incorporated under the laws of England, having its registered office at 70 Great Bridgewater Street, Manchester, M1 5ES United Kingdom, registered with the Register of Companies for England and Wales under number 7787656, here represented by Me Nathalie HOULLE, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The denomination of the Company is "SPX Clyde Luxembourg S.à r.l."

Art. 3.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2 The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans and contributing equity to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

4.3 Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

4.4 The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

4.5 In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6.

6.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by one hundred twenty five (125) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the Shares), all of which are entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).

6.4 The funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 7.

7.1 Each share entitles its owner to one (1) vote.

7.2 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

7.3 For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.4 The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.5 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder. The Company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

7.6 Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. - Management

Art. 9.

9.1 The Company is administered by one or more managers. The manager(s), who need not to be shareholder(s)' are appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

9.2 In case only one manager has been appointed, he needs to be professionally resident in Luxembourg. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of two or more managers, out of which: (i) one or more managers of class A (the Class A Manager) and (ii) one or more managers of class B (the Class B Managers), with at least half of managers professionally resident in Luxembourg.

9.3 The manager(s)' powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

9.4 The general meeting of shareholders has the power to remove manager(s) at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules set out in Article 9.2, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate manager(s) as soon as possible.

Art. 10.

10.1 The board of managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

10.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 9.2, such decision to be ratified by the next general meeting.

10.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

10.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

10.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) at least Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting that is initiated in Luxembourg by such means of communication, will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting. Any such meeting shall be deemed to be held in Luxembourg if the conference-call, video-conference or other means of communication is initiated in Luxembourg.

10.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 11.

11.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

11.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.3 In case there is only one manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.4 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management („gestion journalière.) of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Director(s).

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

13.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 13 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound, in case there is only one manager, by his sole signature, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders**Art. 15.**

15.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

15.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

15.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

15.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Audit Liquidation

Art. 16. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 17.

17.1 Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

17.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

17.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 19.

19.1 The sole manager, or, in case of a plurality of managers, the board of managers, is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the sole manager/board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant resolution/board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

19.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 20. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 21.

21.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

21.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at four (4).
2. Is appointed as class A manager for an unlimited period:

Mr. Kevin LILLY, born on 8 January 1953 in Easton, Pennsylvania, United States of America, residing at 4825 Nora.s Path Road, Charlotte, North Carolina 28226, United States of America

Mr. Mike REILLY, born on 25 May 1964 in Baltimore, Maryland, United States of America, residing at 2007 Channelstone Way, Matthews, North Carolina 28104, United States of America

3. Is appointed as a Class B manager for an unlimited period:

Mr. Sjors VAN DER MEER, born on 31 October 1978 in Utrecht, The Netherlands, residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Mr. Xavier DE CILLIA, born on 11 April 1978 in Nice, France, residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. The Company shall have its registered office at Le Dome, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

French version

L'an deux mille onze, le troisième jour d'octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, la société par actions (private company limited by shares) constituée et existant selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à 70 Great Bridgewater Street, Manchester, M1 5ES, Grande-Bretagne, enregistrée au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7787656, ici représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare former:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société par actions (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société est «SPX Clyde Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

Art. 4.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

4.2 La Société peut entreprendre, au Luxembourg ou à l'étranger, les opérations financières par l'octroi des prêts et contribution des apports aux sociétés appartenant au même groupe qu'elle-même. Ces prêts seront financés inter alia, mais pas de façon limitative, par les biais financiers et instruments tel que les prêts accordés par les actionnaires, ou groupes de sociétés, ou banques.

4.3 En outre, la Société peut accomplir toute opération relative directement ou indirectement à la prise de participation dans une quelconque société sous quelle que forme que ce soit, aussi bien l'administration, la gestion ou le contrôle et développement de ces participations.

4.4 La Société peut employer ses fonds à la création, la gestion, le développement, la disposition de portefeuille se composant des titres et brevets de toute origine, participer à la création ou développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par les biais d'un apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, développer ces titres et brevets, les accorder aux sociétés dans lesquelles elle a pris la participation par biais de tout concours, prêts, avances et garanties.

4.5 En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6.

6.1 Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Sociales), entièrement souscrites et libérées.

6.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises.

6.3 A moins que l'assemblée générale des associés ou le cas échéant le conseil de gérance lorsqu'il déclare un dividende n'en détermine autrement de manière discrétionnaire, toutes les parts sociales donnent droit à des distributions en fonction de leur valeur de contribution totale (étant leur valeur nominale augmentée des primes d'émission payées).

6.4 Les sommes perçues au titre des primes d'émission des parts sociales lors de l'émission de parts sociales (le cas échéant) sont allouées à une réserve de prime d'émission spéciale, hormis celles qui sont allouées à la réserve légale. La réserve spéciale de prime d'émission est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance le cas échéant.

Art. 7.

7.1 Chaque part donne droit à une (1) voix.

7.2 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.4 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.5 Les Parts Sociales dans la Société ne seront pas remboursables à la demande d'un associé. La Société, toutefois, peut racheter ses parts sociales lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, sous réserve des modalités et conditions qu'il doit déterminer et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi.

7.6 A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction du capital social, tout rachat ne pourra être fait qu'à partir des bénéfices non distribués de la Société et des réserves non obligatoires, y compris les primes d'excédentaires, mais excluant toute réserve requise par la loi Luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 9.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s), qui ne doivent pas nécessairement être associé(s), sont nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

9.2 Si un seul gérant a été nommé, il doit professionnellement résider au Luxembourg. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, dont (A) un ou plusieurs gérants de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et (B) un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), dont au moins la moitié des gérants demeurant professionnellement au Luxembourg.

9.3 Les pouvoirs de(s) gérant(s) ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

9.4 L'assemblée générale des associés détient le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 9.2, l'assemblée générale des associés mettra tout en oeuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants appropriés.

Art. 10.

10.1 Le conseil de gérance choisit parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 10 et à présider les réunions du conseil de gérance.

10.2 En cas d'absence dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 9.2, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

10.3 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

10.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

10.5 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si (i) au moins un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement à Luxembourg.

10.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, il est entendu que seul un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion prenant l'initiative au Luxembourg par de tels moyens de communication en étant présent au Luxembourg pendant toute la réunion sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant pris place au Luxembourg à condition que la conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication aient été initiés au Luxembourg.

10.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 11.

11.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

11.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

11.3 Dans le cas où il y a un gérant unique, ses décisions sont valablement passées si elles le sont par écrit.

11.4 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue au Luxembourg, quel que soit le lieu effectif de la signature de ces résolutions circulaires. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

Art. 12.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 13.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants demeurant professionnellement au Luxembourg qui prendra/ont la dénomination de «Directeur(s) Quotidien(s)».

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

13.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

13.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 13 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Directeur Quotidien, la Société est engagée par la seule signature d'un Directeur Quotidien), la Société est engagée par la seule signature du gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15.

15.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

15.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

15.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

15.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une l'année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 17.

17.1 Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

17.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

17.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

Art. 18.

18.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

18.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

Art. 19.

19.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le gérant unique/conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la résolution/la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

19.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice ou la constitution, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des sommes récupérées de réserves disponibles pour distribution, moins les pertes reportées et les sommes à être mis en réserve conformément aux exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 20. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 21.

21.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

21.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2011.

Souscription - Paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, prénommée, et totalement payées par apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'unique associé susmentionné prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est de quatre (4)

2. Sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée:

Monsieur Kevin LILLY, né le 8 janvier 1953, à Easton, Pennsylvania, les Etats-Unis, de résidence à 4825 Nora.s Path Road, Charlotte, North Carolina 28226, les Etats-Unis;

Monsieur Mike REILLY, né le 24 mai 1964, à Baltimore, Maryland, les Etats-Unis, de résidence à 2007 Channelstone Way, Matthews, North Carolina 28104, les Etats-Unis.

3. Sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Monsieur Sjors VAN DER MEER, né le 31 octobre 1978, à Utrecht, Pays-Bas, de résidence professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Monsieur Xavier DE CILLIA, né le 11 avril 1978, à Nice, France, de résidence professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. La Société aura son siège social au Le Dome, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en date en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: N. HOULLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. LAC/2011/43875. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139044/468.

(110160837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Palais d'Eté Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 4, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 104.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011142328/10.

(110165179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

People Primetime, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 142.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142331/10.

(110164513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Portland International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011142332/12.

(110164660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Procfic Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142333/10.

(110165140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis Moscow I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011142322/14.

(110164602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

PSG Systems GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142334/10.

(110164558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

PSG Systems GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142335/10.

(110164559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

PSG Systems GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142336/10.

(110164561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis Netherlands XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011142323/14.

(110164612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

PSG Systems GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142337/10.

(110164562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

PSG Systems GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142338/10.

(110164564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Résidence Magellan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142342/10.

(110165189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

CIBEE Reim Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 septembre 2011

Résolutions

L'associé unique accepte la démission de la société DMC S.à r.l. de son mandat de gérant.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie en tant que nouveau gérant pour une période illimitée avec effet au 26 septembre 2011.

A cette même date, l'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L – 2086 Luxembourg, 412F route d'Esch à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie

Référence de publication: 2011143336/15.

(110166061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.
